



Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

- PLU approuvé le 29 septembre 2005
- Mis à jour le 25 février 2008
- Modifié le 11 octobre 2012
- 1^{ère} modification simplifiée le 7 novembre 2013
- 1^{ère} Mise en compatibilité le 29 septembre 2015

Projet de la ZAC Laubis
Mise en Compatibilité du PLU

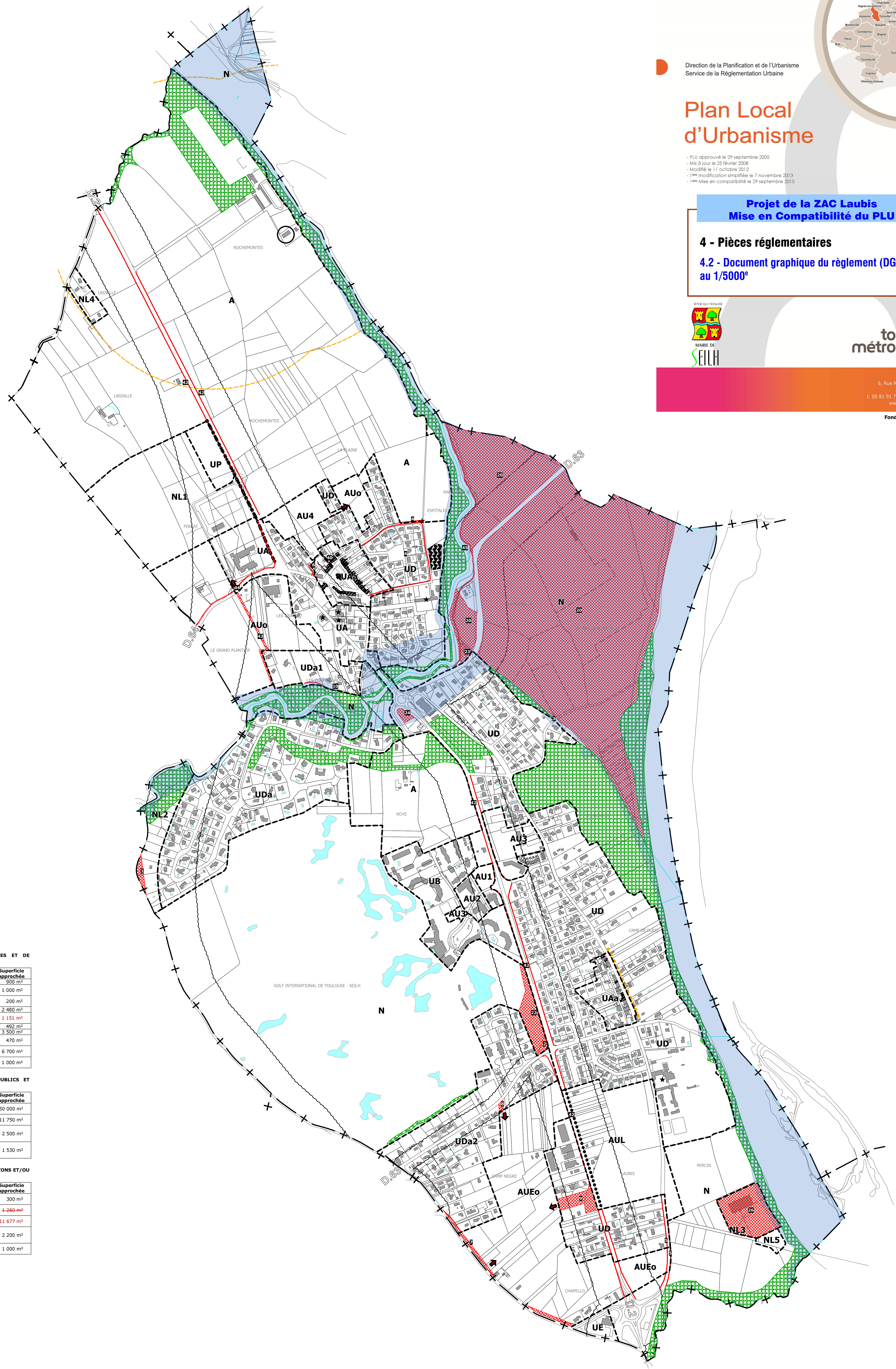
4 - Pièces réglementaires
4.2 - Document graphique du règlement (DGR)
au 1/5000^e



toulouse
métropole

Toulouse Métropole
6, Rue René Leclerc - B.P. 35 621
31595 Toulouse Cedex 9
T. 05 81 91 72 00 - F. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Fond de plan cadastral 2013



1 - LES EMPLACEMENTS LIES A L'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE CARREFOURS ET DE PARKING

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
1	Déviations de la RD 2 (RD 902)	Département	900 m ²
2	Aménagement du carrefour RD 63 - RD 2 « aux trépières »	CUTM	1 000 m ²
3	Création d'une placette de retournement, au lieu-dit de Camp de Cais	CUTM	200 m ²
4	Elargissement de la rue d'Espitals	CUTM	2 480 m ²
5	Elargissement du chemin de Percin, aménagement de trottoir et piste cyclable	CUTM	1 151 m ²
6	Voirie d'accès à la zone de la Plaine 1	CUTM	492 m ²
7	Aménagement du chemin de l'Air	CUTM	3 500 m ²
8	Voirie d'accès à créer à la zone Chapello (AUE)	CUTM	470 m ²
9	Voirie d'accès zone Chapello (AUE) avec aménagement d'espaces verts	CUTM	6 700 m ²
10	Aménagement du chemin des Couffignades avec aire de retournement	CUTM	1 000 m ²

2 - LES EMPLACEMENTS LIES A L'ACCUEIL D'EQUIPEMENTS PUBLICS ET ESPACES PUBLICS ET VERTS

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
20	Création d'une zone de loisirs secteurs des Ramiers	CUTM	550 000 m ²
22	Aménagement d'espaces verts/entrée de voie RD 2 côté golf	Commune	11 750 m ²
23	Aménagement d'un espace public pour la promenade et l'agrément en bordure de l'Aussonnelle	Commune	2 500 m ²
24	Création d'un espace paysager entre la RD 2 et la voie de raccordement au chemin du Moulin	Commune	1 530 m ²

3 - LES EMPLACEMENTS LIES A L'AMENAGEMENT DE CHEMINS PIETONS ET/OU DE CHEMINS MIXTES PIETONS/VELO

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
40	Liaison piétonne et cycles du village à la zone AU0 de La Plaine	CUTM	300 m ²
41	Création d'un cheminement piétonnier de liaison - route de Grenade - chemin de Ferret	CUTM	3 260 m ²
42	Création d'un mail planté le long de la RD2 avec chemin piéton	CUTM	11 677 m ²
43	Création d'un chemin piéton-cycles de liaison secteur Ferret à l'Aussonnelle (Chemin des Couffignades)	CUTM	2 200 m ²
44	Liaison cyclable communautaire le long de la RD 64	CUTM	1 000 m ²

LEGENDE

1 - Les zones et les secteurs

--- Limite de zone et de secteur

2 - Les éléments de paysage et de patrimoine

- Espace boisé classé à conserver ou à créer (L.130-1) du code de l'urbanisme
- Ensemble urbain homogène, bâti villageois à protéger (L.123-1-5-III,2°) du code de l'urbanisme
- Bati de caractère et petit patrimoine à protéger (L.123-1-5-III,2°) du code de l'urbanisme
- Patrimoine agricole d'intérêt pouvant changer de destination

3 - Secteurs soumis à l'amendement Dupont (L.111-1.4)

- Secteurs à prescriptions 18m
- ■ ■ ■ Secteurs à prescriptions 20m

4 - Protection des monuments historiques

--- Périmètre de protection des monuments historiques inscrit sur l'inventaire le 31.12..1946

Les autres indications

- Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, passage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Secteur inondable (source : CIZI / DIREN)
- Périmètre des voies classées bruyantes par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2000
- Accès (Localisation de principe)
- Accès à la zone AU4 (Localisation obligatoire)
- Prescriptions architecturales et urbaines

